Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 051-215102435-20260320-2026_06-DE

COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 20 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars 2026, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 16 mars 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes ASLOUDJ Zohran, CHARREAU Estelle, CHIMIACK Pascale, COURVOISIER Audrey, FELICETTI Annick, GADBOIS Catherine, LOUIS Christine, MARET Sophie et MM. BROUSSE Yann, CRAVERO Ugo, FAUCHER Pierre, GONZALEZ Emmanuel, LEFORT Patrick, MORI Thierry, RAT Jérôme, ROYNEL Patrick et TROLIO Michel.

Absentes excusées : Mme CHARDON Amélie pouvoir à Mme MARET Sophie
Mme MARET Valérie pouvoir à Mme CHIMIACK Pascale

Secrétaire de séance : M. GONZALEZ Emmanuel

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints au maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Annick FELICETTI

MAIRIE DE FRIGNICOURT (Marne)